



## Philosophie d'ensemble

### Maximiser les espaces pour l'eau face au développement urbain, pour une meilleure fonctionnalité des milieux

- La **plus value** du SAGE : **négoier un partage territorial avec le développement urbain** au nom de l'eau,
  - en développant **une approche spatiale** pour les cours d'eau et à l'échelle du bassin versant,
  - en visant clairement **l'excellence écologique**.
- Le **discours fédérateur du SAGE** : la fonctionnalité des milieux, un patrimoine à préserver et à restaurer pour le bien être des populations et l'attractivité du territoire → Une **légitimité inscrite dans le domaine de l'eau**, pour le territoire du SAGE et ses habitants
- **Un engagement politique et opérationnel**
  - Un **positionnement politiquement affirmé** : faire évoluer les arbitrages et les rapports de force en portant la cause de l'eau → le SAGE **partie prenante** sur les thèmes qu'il défend (cf « Actions emblématiques »)
  - Un **référentiel spatialisé** pour guider l'action collective : planification et évaluation pouvant nécessiter des moyens importants (financements spécifiques au territoire)
- **Un SAGE pragmatique**
  - Une fonction de **coordination** plutôt que la centralisation des moyens de mise en œuvre, réservée à quelques thèmes particuliers
  - Une **approche progressive** : expérimentations sur les thèmes nécessitant de l'innovation technique

## Actions emblématiques de la stratégie

Au-delà du socle, deux champs d'actions emblématiques : la **fonctionnalité des milieux aquatiques** (cours d'eau, zone humides), l'**hydrologie urbaine** (maîtrise des ruissellements)

- **Les cours d'eau** : redonner des marges de manœuvre à la fonctionnalité des cours d'eau
  - **La Marne** : une approche innovante de la dynamique fluviale justifiant un **pilotage plus centralisé** → **expérimentations et stratégie foncière** par la structure porteuse, en partenariat avec ses partenaires
  - **Les affluents** : un rôle de **coordination** (planification globale par bassin versant) et d'**appui technique** à des opérations ambitieuses
- **Les anciens rus** : le SAGE porteur résolu de la recommandation du SDRIF en la matière
- **Les versants** : mise en synergie dans un même référentiel spatialisé de la gestion des ruissellements, des continuités écologiques et des zones humides → coordination de projets locaux et orientation des documents de planification
- **Assainissement**, un volet **important** pour tirer les bénéfices de la fonctionnalité restaurée des milieux : alimenter la dynamique de mise en conformité des branchements par la facilitation et l'animation locale, mobiliser l'observatoire du SAGE comme aiguillon

## Atouts

- Une **forte cohérence** avec les politiques nationales et de bassin (→ financements)
- Une **traduction tangible et concrète du « bon état » = plus d'espaces pour l'eau**
- Un **discours fort** fondé sur un domaine de compétence qu'on ne peut contester au SAGE
- **Un réseau** d'alliés techniques et associatifs déjà **constitué et mobilisé**

## Faiblesses / Risques / conditions de succès

- Une **approche** politique et technique **qui peut heurter les rapports actuels à l'eau et à la ville**
- Une logique technique qui s'appuie sur des **processus naturels complexes** : incertitude quant aux bénéfices attendus
- Risques de **tensions avec des institutions** censées soutenir le SAGE => importance de la **transparence des débats** pour éviter les arbitrages « en coulisse » et les désaveux du SAGE
- Un **poids politique nécessaire** dans le portage du SAGE
- Une **stratégie dépendante de l'initiative des maîtres d'ouvrages locaux** => importance de l'**animation locale**

## Les outils pour la mise en œuvre du SAGE

### STRUCTURE PORTEUSE

- **5 ETP**
- **Missions : un travail militant de conviction et d'appui technique**
  - Animation de la CLE et de l'Observatoire
  - Expertises thématiques (centre de ressources) :
    - Fonctionnalité des milieux : expertise propre
    - Hydrologie urbaine : mise en réseau des compétences locales
  - Animation locale : appui à la conception et suivi des projets locaux
- **Partenariats** forts avec les acteurs institutionnels et le milieu associatif, porteurs des mêmes objectifs environnementaux
- **Type de structure** : Syndicat mixte à l'échelle du territoire avec adhésion des CG
- **Financement spécifique**

### PAGD ET REGLEMENT

- Inscrire l'**ambition prioritaire** sur la fonctionnalité des cours d'eau et l'hydrologie urbaine
- Fixer des **grands principes** qui guideront la gestion spatiale de l'eau notamment à travers l'élaboration d'un référentiel spatialisé.  
Par exemple :
  - Inscription de zones « eau » dans les documents d'urbanisme
  - Reprise des orientations de documents de planification en accord avec cette stratégie (ex : disposition 3.6 du SDRIF sur la réouverture des rus, SRCE et continuités écologiques...)

## Les modalités et le rôle de la délibération

### La CLE : lieu de délibération pour faire valoir le référentiel spatialisé du SAGE

- **Fonction de vigilance** : rôle d'alerte sur les dossiers problématiques au regard du PAGD et du Règlement
- **Délibère et se positionne publiquement sur les dossiers « à enjeux »** (médiation-facilitation pour les autres) :
  - identifiés en partenariat avec la Police de l'eau et la société civile → opportunités pour affirmer la doctrine du SAGE
  - préparés par les commissions thématiques « Milieux » et « Aménagement »
- **Fonction d'évaluation, tous les 6 ans** (lors de la révision du SAGE), des actions conduites par les maîtres d'ouvrage au regard du référentiel spatialisé